

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 3249

présenté par

M. Colombani, M. Guy Bricout, Mme Youssouffa, M. Acquaviva, Mme Bassire, M. Jean-Louis Bricout, M. Castellani, Mme Descamps, M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher, M. Panifous, M. Saint-Huile, M. Serva et M. Taupiac

**ARTICLE 17**

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« Ces rendez-vous de prévention permettent une détection des premières fragilités liées à l'âge en vue de prévenir la perte d'autonomie. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, il est proposé de préciser que les rendez-vous de prévention assurent une détection des premières fragilités liées à l'âge en vue de prévenir la perte d'autonomie.